

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2023

Approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, s'est prononcé pour fixer les taux de fiscalité 2023 tels qu'en 2022, soit :

Taxes	2021	2022
Taxe d'habitation sur les logements vacants	13,10 %	13,10 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	34 ,96 %	34 ,96 %
Dont part communale	18,99 %	18,99%
Dont part départementale	15,97 %	15,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40%	40%

Approuvé à l'unanimité.

3. Budget prévisionnel du projet de remplacement du chauffage de la salle des fêtes et de la mairie

Plusieurs devis ont été reçus permettant d'établir un budget prévisionnel du projet de remplacement des systèmes de chauffage de la salle An Amzer Vad et de la mairie ainsi que de l'éclairage.

Dans le cadre du dépôt de demandes de subvention, il est demandé au Conseil d'approuver le budget prévisionnel et son plan de financement prévisionnel tel que suit (les crédits seront inscrits au Budget primitif 2023) :

BUDGET PREVISIONNEL AMELIORATION ENERGETIQUE MAIRIE ET SALLE DES FETES

	SALLE DES FETES		MAIRIE	
	Coût HT	Coût TTC	Coût HT	Coût TTC
Maîtrise d'œuvre	6 000,00 €	7 200,00 €		
Système de chauffage	82 432,00 €	98 918,40 €	7 560,37 €	9 072,44 €
Eclairage			2 900,50 €	3 480,60 €
Porte d'entrée			3 124,00 €	3 748,80 €
	88 432,00 €	106 118,40 €	13 584,87 €	16 301,84 €

TOTAL HT	102 016,87 €
TOTAL TTC	122 420,24 €

Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable HT du projet	Taux sollicité en %	Montant sollicité de la subvention
Etat			
• D.S.I.L.	102 016,87 €	50	51 008,44 €
• D.E.T.R.	102 016,87 €		- €
• Autres (à préciser) Fonds Vert	102 016,87 €	10	10 201,69 €
Région	102 016,87 €		- €
Département	102 016,87 €	20	20 403,37 €
Autres financements publics	- €	0	- €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			81 613,50 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			20 403,37 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			102 016,87 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Commerce

Monsieur propose de revoir le loyer du local commercial appartenant à la commune. La proposition est de le moduler en fonction des activités proposées pour le futur locataire, à savoir :

- 600 €/mois : si pas épicerie
- 400 €/mois : avec épicerie bar et restaurant

Approuvé à l'unanimité.

5. Location tables

Suite à l'acquisition de tables, la commune souhaite proposer à ses habitants et aux associations (de la commune et hors commune) le prêt de tables à titre gratuit. Seule une caution de 50,00 € sera demandée. Les personnes non résidentes sur la commune ne pourront bénéficier de ce service.

Approuvé à l'unanimité.

6. Participation aux dépenses de l'école publique de Guerlesquin

La commune de Guerlesquin sollicite une participation au fonctionnement de son école communale, à raison d'un forfait par élève inscrit au cours d'une année scolaire.

L'école du Roudour de Guerlesquin, au titre de l'année scolaire 2021/2022, demande le versement d'un forfait de 1 000 €. Ayant compté, un enfant de Lannéanou inscrit au cours de la période, le montant total de la participation s'élève à 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

7. Comptes de gestion 2022

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le trésorier sont identiques aux comptes administratifs, ils sont approuvés par l'ensemble des membres du conseil municipal.

8. Comptes administratifs 2022

Présentation des comptes administratifs de l'année 2022.

Budget principal « commune »

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 248 669,71 € et les recettes à 330 421,39 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 81 751,68 € à ajouter au report positif de 2021 (156 317,96 €), soit le cumul : excédent de 238 069,64 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 31 952,00 € et les recettes à 47 105,58 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 15 153,58 € à ajouter au report négatif de 2021 (de 32 192,80 €), soit le cumul : déficit de 17 039,22 €.

Le résultat total de l'exercice est de 220 030,42 €

Budget annexe « commerce »

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 4 355,44 € et les recettes à 10 257,02 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 5 901,58 € à ajouter au report positif de 2021 (de 1680,98 €), soit le cumul : excédent de 7 582,56 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 16 516,75 € et les recettes à 17 509,32 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 992,57 € à ajouter au report positif de 2021 (de 4 007,68 €) soit le cumul : excédent de 5 000,25 €.

Le résultat total de l'exercice est de 12 582,81 €

Budget annexe « lotissement »

En section de fonctionnement : aucune dépense et aucune recette

Résultat de l'exercice : 0 € à ajouter au report positif de 2021 (157 206,00 €), soit le cumul : excédent de 157 206,00 €.

En section d'investissement : aucune dépense et aucune recette

Résultat de l'exercice : 0 € à ajouter au report négatif de 2021 (137 545,08 €) soit le cumul : déficit de 137 545,08 €.

Le résultat total de l'exercice est de 19 660,92 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, et après mise aux voix par la 1ère adjointe, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

9. Affectations des résultats 2022

Budget principal « commune »

Excédent de 238 069,64 €

Affectation de la somme de 17 039,22 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,

Affectation de la somme de 221 030,42 € en report à la section de fonctionnement en recette.

10. Budgets primitifs 2023

Budget principal « commune »

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 527 488,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 342 834,00 € €

Approuvé à l'unanimité.

Budget annexe « commerce »

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 500,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 17 760,00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget annexe « lotissement »

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à : 19 660,92 € et les recettes à 157 206,00 € (le sur-équilibre des recettes par rapport aux dépenses est autorisé par article L1612-6 CGCT)

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 137 545,08 €

Approuvé à l'unanimité.

11. Questions diverses

Aménagement mairie et Poste

Suite au recrutement d'un nouvel agent, la Poste réouvrira courant avril. Des aménagement sont à prévoir puisqu'il est prévu que l'agent assure un accueil Poste et mairie. Une ouverture entre les bureaux de la Poste et du secrétariat de la mairie est prévue.

Travaux église

Une réunion s'est tenue le 8 mars dernier au sujet de l'église. L'architecte a présenté les travaux à réaliser, par tranche en fonction de leur urgence. Les travaux de dépose de la voûte en plâtre sont parmi les premiers à effectuer. Une réouverture de l'église n'est pas envisagée avant plusieurs années.

Terrain de loisirs

La commune avait sollicité le Finistère Ingénierie Assistance (FIA), afin de l'accompagner dans son projet d'aménagement d'un terrain de loisirs sur la friche située au bourg.

L'équipe a visualisé toute la commune et a proposé de travailler sur l'existant, à savoir : les terrains de foot, de tennis, de bi-cross...

Elle fait part des évolutions en cours qui tendent vers moins de City Park et plus d'espaces partagés comprenant des équipements plus polyvalents du type : demi-stade de foot, de basket..., mobilier permettant l'échange (bancs en face à face) et l'inclusion (support de repos pour les promeneurs et jeux adaptés aux enfants en situation de handicap). Le projet pourrait être bien subventionné et remettre de la vie au bourg. Des réunions seront à prévoir.

Un cheminement doux qui partirait du lotissement Park Bras pourrait être intégré, en fonction des contraintes de voirie liées au fossé.

Boîte à livres

La commune avait le projet de mettre à disposition des habitants une boîte à livres mais avec la pandémie, le projet a été repoussé.

Suite à de nouvelles demandes, la commune réfléchit à une solution pérenne qui s'adapterait à l'environnement et serait à l'abri des intempéries.